

# Projet pédagogique & éducatif

de l'année scolaire  
2020-2021



Collège Voltaire  
Colomiers



## Table des matières

### Sommaire

<b>1</b>	<b>Les enseignements disciplinaires</b>	<b>3</b>
1.1	Enseignements communs	3
1.2	Enseignements complémentaires	4
1.2.1	L'accompagnement Personnalisé	4
1.2.2	Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)	7
1.3	Enseignements facultatifs	9
1.3.1	Les langues et cultures de l'Antiquité	9
1.3.2	L'enseignement du chant-chorale	9
1.4	Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie	10
<b>2</b>	<b>Langues vivantes proposées</b>	<b>10</b>
2.1	Classe bilangue Anglais-Portugais	10
2.2	La Langue vivante 1 – LV1 : l'anglais	10
2.3	Les langues vivantes 2 – LV2	10
<b>3</b>	<b>La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptés (SEGPA)</b>	<b>11</b>
3.1	Fonctionnement	11
3.2	L'orientation en SEGPA	11
3.3	Un fonctionnement qui vise une meilleure inclusion de la SEGPA dans le collège	12
3.4	Préparation à l'accès à une formation professionnelle	12
3.5	Consolidation de la liaison entre les collèges et les lycées professionnels	13
<b>4</b>	<b>Les heures et projets transdisciplinaires</b>	<b>13</b>
4.1	Les heures de vie de classe	13
4.2	L'enseignement Moral et Civique	14
4.3	L'Education aux Médias et à l'Information	14
4.4	L'information documentaire en 6 <sup>ème</sup> (Info. Doc.)	14
4.5	Le dispositif de relais interne	14
4.6	Le ¼ heure lecture	15
<b>5</b>	<b>Les parcours éducatifs</b>	<b>16</b>
5.1	Information aux familles	16
5.2	Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum	16
5.3	Parcours avenir	17
5.4	Parcours d'éducation artistiques et culturel (PEAC)	18
5.5	Parcours Educatif de Santé	20
5.6	Parcours citoyen	21
<b>6</b>	<b>Les attestations et diplômes</b>	<b>22</b>
6.1	Le Diplôme National du Brevet (DNB)	22
6.2	Le Certificat de Formation Générale (CFG)	22
6.3	L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)	22
6.4	L'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)	22
<b>7</b>	<b>L'organisation de l'année en semestre</b>	<b>23</b>
7.1	Les objectifs	23
7.2	Le découpage de l'année	23

# 1 Les enseignements disciplinaires

## 1.1 Enseignements communs

Rappel des heures disciplinaires pour les enseignements communs :

	6 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> SEGPA	5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> SEGPA	4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> SEGPA	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> SEGPA
Français	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4	4
Mathématiques	4,5	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Histoire-Géographie- Enseignement Moral et Civique	3	3	3	3	3	3	3,5	2
LV1	4	4	3	3	3	3	3	3
LV2			2,5	-	2,5	-	2,5	-
Sciences de la Vie et de la Terre	2		1,5		1,5	3	1,5	
Technologie	2		1,5		1,5		1,5	
Physique-Chimie *	-		1,5		1,5		1,5	
Sciences et Technologie		4		4,5				2
Arts plastiques	1	1	1	1	1	1	1	1
Education Musicale	1	1	1	1	1	1	1	1
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3
Module d'aide spécifique				2,5				
Découverte professionnelle						6		12
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>23</b> <b>+ 3**</b>	<b>26</b>	<b>22</b> <b>+ 4***</b>	<b>26</b>	<b>24 +</b> <b>4****</b>	<b>26</b>	<b>27h30</b> <b>+ 4****</b>

\* décision du Conseil d'Administration, suite à l'avis du Conseil Pédagogique

\*\* 3 heures hebdomadaires consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé)

\*\*\* 4 heures hebdomadaires consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires)

\*\*\*\* 4 heures hebdomadaires consacrées à l'enseignement de complément (découverte professionnelle)

Le Conseil d'administration n'a pas décidé de moduler les heures disciplinaires à l'intérieur des cycles.

Les 10 heures annuelles minimum de Vie de classe s'ajoutent à ces horaires.

## 1.2 Enseignements complémentaires

Rappel des textes officiels :

(arrêté du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 modifié par l'arrêté du 16-06-2017 - J.O. du 18-06-2017) :

**Article 3** –

*I. - Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.*

*II. - Les enseignements complémentaires prennent la forme de temps d'accompagnement personnalisé **ou** d'enseignements pratiques interdisciplinaires :*

*a) l'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins ; il est destiné à soutenir leur capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle ;*

*b) les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. **À l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires. Ces derniers contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé ainsi que du parcours Avenir.***

**Article 4** –

*La répartition entre les enseignements complémentaires est déterminée par l'établissement, en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Elle est identique pour tous les élèves d'un même niveau. Dans les collèges publics, cette répartition est fixée par le conseil d'administration après avis du conseil pédagogique. Dans les collèges privés sous contrat, cette répartition est fixée par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs. Ces derniers sont informés par le chef d'établissement des suites de cette consultation.*

### 1.2.1 L'accompagnement Personnalisé

Rappel des textes officiels (circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015) :

*L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de chaque élève, il est construit à partir du bilan préalable de ses besoins. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.*

*Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, dans leurs champs de compétences respectifs, ont vocation à apporter leur expertise dans sa conception et à participer à sa mise en œuvre.*

*L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau. Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».*

*En classe de sixième, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser. On cherchera notamment à faire acquérir plus explicitement les méthodes nécessaires aux apprentissages : en lien avec les attendus des différentes disciplines, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, effectuer une recherche documentaire, organiser son travail personnel, etc.*

*Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.*

*Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition peut varier durant l'année. Des heures professeurs sont mobilisées pour la prise en charge des groupes.*

**Au collège Voltaire, l'Accompagnement Personnalisé sera porté par les disciplines suivantes :**

- Français
- Mathématiques
- Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique
- Anglais
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Technologie

**La répartition des heures disciplinaires concernant l'A.P. est la suivante :**

	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>Total par semaine*</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Français	1			0.5
Mathématiques	1			0.5
Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique	0.5			
Anglais	0.5			
Physique-Chimie		0.5		
Sciences de la Vie et de la Terre	0.5	0.5		
Technologie	0.5			

\* décision du Conseil d'Administration 2 juillet 2020, suite à l'avis du Conseil Pédagogique du 28 janvier 2020

**Organisation pédagogique de l'A.P.**

Toutes les heures d'A.P. seront affichées dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Ces heures se feront en demi classe par ordre alphabétique. Le professeur de la matière fera l'A.P. aux deux groupes de la classe dans la mesure du possible. Sinon, un autre professeur de la même discipline pourra intervenir en co-enseignement ou en barrette sur la même heure d'AP.

**Coût pour une structure de 14 divisions :**

	6 <sup>ème</sup>	4	5 <sup>ème</sup>	4	4 <sup>ème</sup>	3	3 <sup>ème</sup>	3	14
disciplines	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	nb d'heures	TOTAL	TOTAL
Lettres classiques		0		0		0		0	0
Lettres modernes	1	4		0		0	0,5	1,5	5,5
Anglais	0,5	2		0		0		0	2
Espagnol		0		0		0		0	0
Portugais		0		0		0		0	0
Histoire Géographie	0,5	2		0		0		0	2
Mathématiques	1	4		0		0	0,5	1,5	5,5
Technologie	0,5	2		0		0		0	2
Physique-Chimie		0	0,5	2		0		0	2
SVT	0,5	2	0,5	2		0		0	4
Education Musicale		0		0		0		0	0
Arts Plastiques		0		0		0		0	0
EPS		0		0		0		0	0
<b>total</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>23</b>

## Compétences travaillées lors des AP sur tous les niveaux :

L'entrée choisie pour le projet d'AP du collège Voltaire se fait par les compétences du socle commun (volet 2 de chaque programme disciplinaire).

A partir de ces compétences du socle choisies pour être travaillées lors des heures d'AP, les professeurs déterminent, en fonction de la progression pédagogique de leurs classes, les activités et situations d'apprentissages les plus appropriées.

L'ensemble des classes d'un cycle travaille les mêmes compétences. Une harmonisation des outils, des séquences et des activités peut être faite lors des heures de concertations disciplinaires quand elles sont possibles.

**En 6<sup>ème</sup> : travail sur les consignes et les langages pour dire, communiquer et penser.** Mise en place de consignes communes sur les méthodes de travail au collège : présentation des copies, travaux, devoirs, cahiers, clarification du vocabulaire employé dans les disciplines ...

<b>Compétences travaillées (cycle 3)</b>	Français	Mathématiques	HG-EMC	Anglais	SVT	Technologie
D1.1. Lire : Maitriser une lecture orale et silencieuse fluide						
D1.1. Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne.						
D1.1. Ecrire : Etre capable de formuler, à l'écrit, une réaction, un point de vue, une analyse, en réponse à une question.						
D1.1. Ecrire : Etre capable de répondre à une question par une phrase complète.						
D.1.1. Dire : S'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis						
D1.1. Dire : être capable de présenter de façon ordonnée des informations et des explications et de donner son point de vue.						
D1.1. Dire : participer à un débat en tenant compte la parole d'autrui.						
D1.1. Dire : savoir raconter une histoire						
D1.2. "Réagir et dialoguer - Peut interagir brièvement dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent."						
D1.2 Peut comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.						
D1.2 Réagir et dialoguer- Peut interagir dans des situations déjà connues en utilisant des mots et expressions simples et avec un débit lent.						
D1.3 Utiliser et représenter les grands nombres entiers, des fractions simples, les nombres décimaux						
D1.3. Produire un document numérique : texte, image, son ...						
D4 mener une démarche scientifique						
D5. Maîtriser les repères dans le temps (distinguer le temps de l'histoire de celui du récit , maîtriser la chronologie narrative ,savoir ordonner un récit).						
D2 Maîtriser l'utilisation des outils informatiques pour faire les devoirs, fiches de révisions / d'objectifs...						
Maîtrise du vocabulaire général et spécifique						
D2 Rechercher des informations dans différents médias						
D2 Respecter une consigne simple de façon autonome						
D2 Coopérer et mutualiser: travail de groupe, constitution de binôme pour les devoirs						
D2 Soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc...)						

**Pour les 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : Travail sur l'oral, le raisonnement, la modélisation et l'analyse.** Les règles de progressivité des différents programmes disciplinaires permettent aux professeurs de choisir en fonction des niveaux les activités, les outils, les situations d'apprentissage les plus appropriées.

<b>Compétences travaillées (cycle 4)</b>	Français	Mathématiques	SVT	Physique-Chimie
D1.1 S'exprimer à l'oral ( être capable d'une prise de parole continue –être capable de donner son avis de manière raisonnée en respectant les formes d'un oral codifié et socialisé-				
D1.1 Formuler clairement un propos simple.				
D1.1 Compréhension d'un texte inconnu d'environ trente lignes ou d'un document ...				
D1.1 Etre capable de réponses écrites développées et argumentées à des questions de compréhension et d'analyser un texte et/ou une image.				
D1.1 Rédiger un texte bref, cohérent				
D1.1 Manifester par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.				
D1.1 Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire.				
D1.3 Créer, produire, traiter, exploiter des données				
D1.3 S'approprier un environnement informatique de travail.-				
D2.Choisir et utiliser les outils et techniques pour garder la trace de ses activités et permettre un entrainement au travers d'un travail personnel.				
D2 Travailler en équipe-gérer un projet				
D4. Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale, démontrer				

## 1.2.2 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

### Proposition de répartition des thématiques d'établissement concernant les E.P.I.

L'organisation des EPI est décidée en Conseil Pédagogique.

Ces thématiques sont basées sur les thématiques proposées par le décret du 19 mai 2015 qui a été partiellement modifié en 2017. Notamment sur les thématiques d'EPI qui ne sont plus imposées nationalement.

→ 5<sup>ème</sup> (2 EPI)

- L'eau
- Imaginer un nouvel héros

→ 4<sup>ème</sup> (1 EPI)

- Presse

→ 3<sup>ème</sup> (1 EPI)

- Sport, santé et nutrition

### Organisation pédagogique des E.P.I.

Les EPI sont réalisés pendant les cours des disciplines concernées. Ils donnent lieu à une réalisation ou production que les élèves peuvent valoriser lors de l'oral du DNB en fin de la classe de 3<sup>ème</sup>.

Afin de garder une trace de ces productions les élèves peuvent utiliser FOLIOS ou l'ENT pour exploiter plus tard ces documents.

Les EPI sont valorisés sur l'ENT du collège dans une rubrique spécifique afin de montrer aux parents et aux autres élèves les réalisations et productions.

Afin d'aider les professeurs qui arrivent dans l'établissement et les professeurs qui font passer l'oral du DNB, des fiches EPI sont rédigées. Elles précisent les contenus, les niveaux, les compétences développées, les réalisations et production, le poids pédagogique de chaque matière dans le projet ainsi que la partie financière...

Le collège Voltaire a décidé que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires seraient organisés de manière à ce que chaque professeur apporte des éléments au projet en fonction de l'état d'avancement de la progression pédagogique de la classe. **Une concertation peut avoir lieu lors des conseils d'enseignements, des conseils pédagogiques ou des heures de concertation disciplinaires.** L'élève doit faire du lien entre les différentes disciplines afin de préparer la réalisation finale.

Les équipes pédagogiques détermineront s'il est nécessaire à certains moments de l'année, ou de manière plus régulière de consacrer quelques heures prises sur l'autonomie afin de mettre en place un co-enseignement.

- Une fiche EPI est rédigée et présentée en Conseil Pédagogique pour validation.
- Des temps banalisés peuvent être mis en place à différents moments de l'année afin d'organiser les projets.

### Projets et thèmes des E.P.I.

Niveau	Projet (Titre EPI, Problématique)	Disciplines concernées	Type d'organisation	Parcours concernés	Réalisation/production finales
5ème	L'eau Répartition et disponibilité de l'eau sur Terre, pollution et épuration	SVT Géographie Documentation	8 semaines 2ème semestre	Parcours citoyen	Diaporama présenté à l'oral en se servant des cours de SVT et de géographie.
	Imaginer un nouvel héros	Français Anglais Espagnol Portugais Arts Plastiques	5 semaines 2ème semestre	PEAC	Ecriture par étapes + dessin Imprimer à la fin de l'année tous les travaux ?
4ème	EPI dessin de presse ou presse si volontaires ?	Français EMC Documentation		PEAC Parcours citoyen	(Rencontre avec journaliste ?), <b>réflexion en cours au sujet de la réalisation</b> visite
3ème	Sport, Santé et nutrition L'alimentation et de son influence sur les performances sportives	EPS Anglais SVT	Semestre 2h tous les 15 jours	Parcours santé Parcours citoyen	Elaborer des repas équilibrés, et notamment un petit déjeuner avant une compétition. Comparaison des performances avant et après un régime équilibré. Le petit déjeuner doit être pris au collège, avant une course en EPS. Les collègues d'anglais travaillent sur la nutrition.

### Mise en valeur des EPI dans l'emploi du temps des élèves

A la demande des professeurs les E.P.I. peuvent être identifiés sur les emplois du temps des élèves et des professeurs ans l'onglet gestion à la semaine du logiciel d'emploi du temps.

## 1.3 Enseignements facultatifs

### 1.3.1 Les langues et cultures de l'Antiquité

Le collège Voltaire a décidé de mettre en œuvre l'enseignement facultatif de Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA) sur le cycle 4.

L'organisation décidée en conseil d'administration sera la suivante :

- 1 heure par semaine de latin en 5<sup>ème</sup>
- 2 heures par semaine de latin en 4<sup>ème</sup>
- 2 heures par semaine de latin en 3<sup>ème</sup>

Les élèves volontaires pourront choisir, en fin de 6<sup>ème</sup>, de faire cet enseignement facultatif suite à la présentation en classe de 6<sup>ème</sup> sur une séance d'initiation au latin. Les élèves désirant commencer l'enseignement en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> en auront la possibilité, mais il serait préférable que les élèves qui commencent le latin en 4<sup>ème</sup> s'engagent jusqu'à la fin du cycle.

Cet enseignement est valorisé par une bonification de points pour l'obtention du DNB en fin de 3<sup>ème</sup>. (10 points si les objectifs sont atteints ou 20 points si les objectifs sont dépassés)

### 1.3.2 L'enseignement du chant-chorale

D'après [Arrêté du 9 janvier 2018](#) modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège est introduit à la rentrée 2018 un enseignement optionnel de « chant chorale ».

Cette enseignement est valorisé en 3<sup>ème</sup> pour le DNB au même titre que l'enseignement des LCA soit +10 points si les objectifs sont atteints et +20 points si les objectifs sont dépassés.

Cet enseignement regroupe des élèves de plusieurs classes sur plusieurs niveaux. Il est dispensé par le professeur d'éducation musicale et de chant choral tout au long de l'année scolaire à raison de deux heures par semaine.

La chorale se situe à la croisée des quatre parcours éducatifs où convergent des objectifs essentiels dans les champs de la citoyenneté, de la santé, de la construction d'un avenir, du développement du sens artistique et de la culture.

Le projet de la chorale est à l'interface de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école et au collège et du **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Fréquentation de lieux de spectacle et rencontre des professionnels, pratique du chant choral, découverte et connaissance, nourrissent les trois piliers du parcours. Cette expérience riche et réfléchie peut devenir, au collège, le support original de l'épreuve orale du diplôme national du brevet.

L'organisation ou la participation à un concert permet de découvrir des horizons professionnels liés aux métiers du spectacle ou de l'ingénierie culturelle. De l'instrumentiste professionnel à l'ingénieur du son ou au régisseur, de l'éclairagiste au décorateur, la découverte des métiers du spectacle constitue autant d'activités propices à nourrir ou à faire évoluer un projet d'orientation qui se construit progressivement dans le cadre du **parcours Avenir**.

La pratique du chant choral vient enrichir le **parcours éducatif de santé** des élèves. Il les sensibilise à de nombreuses dimensions de leur santé : gestion de la respiration, placement vocal, risques auditifs, confiance et estime de soi au bénéfice de l'épanouissement personnel, etc.

En chorale, la relation aux autres, le rapport à la règle, la maîtrise de l'émotion, l'engagement désintéressé au service du collectif, le jugement critique et constructif, sont des aspects très souvent convoqués, rejoignant ainsi les enjeux fondamentaux du **parcours citoyen**. La chorale

développe l'écoute de l'autre et la culture de l'empathie, qualités essentielles pour vivre ensemble, cultiver l'altérité en évitant toutes les formes de repli.

Le partenariat avec le conservatoire de la ville de Colomiers permet à certains élèves désirant suivre un enseignement instrumental et de le faire au collège. Les emplois du temps sont aménagés en ce sens.

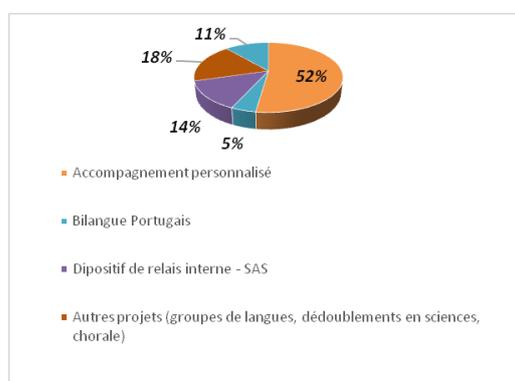
#### 1.4 Répartition de la dotation complémentaire d'autonomie

La dotation complémentaire d'autonomie est de 3h par division en 2020-2021.

**Pour 14 divisions, la dotation complémentaire du collège Voltaire est de 42h + 2 heures pour le bilangue portugais + 7 heures dans le cadre de la dotation complémentaire L'autonomie est donc de 51 heures.**

La répartition des heures proposée en Conseil Pédagogique et validée en Conseil d'Administration est la suivante :

Type d'enseignement	Nb d'heures
Accompagnement personnalisé	23
Bilangue Portugais	2
Dipositif de relais interne - SAS	6
Autres projets (groupes de langues, dédoublements en sciences, chorale)	8
Enseignement de complément LCA	5
<b>Total</b>	<b>44</b>



## 2 Langues vivantes proposées

### 2.1 Classe bilangue Anglais-Portugais

Dans le cadre du maintien d'une bilangue en Portugais, il est proposé aux élèves de pratiquer cette langue dès la 6<sup>ème</sup> à raison de 3 heures par semaine. Ces élèves n'auront donc que 3 heures d'anglais par semaine au lieu de 4. Ce qui porte l'enseignement des langues vivantes étrangères à 6 heures par semaine au lieu de 4 h.

Les élèves concernés auront donc 28 heures de cours par semaine dans leur emploi du temps.

### 2.2 La Langue vivante 1 – LV1 : l'anglais

Tous les élèves du collège font LV1 anglais car cette langue est pratiquée depuis le début du cycle 2 dans les écoles primaires du secteur dépendant du collège Voltaire.

### 2.3 Les langues vivantes 2 – LV2

Le collège Voltaire propose deux langues vivantes 2 :

- l'espagnol
- Le Portugais

La deuxième langue vivante est choisie en fin de 6<sup>ème</sup> après une présentation dans les classes par les professeurs des deux disciplines. Les élèves ne peuvent pas changer de langues vivantes 2 pendant l'ensemble du cycle 4.

## 3 La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptés (SEGPA)

### 3.1 Fonctionnement

La SEGPA du collège Voltaire est composée de 5 divisions à la rentrée 2020. Elle accueille actuellement 65 élèves environ. Compte-tenu de la présence de 3 champs professionnels (Habitat, Vente Distribution et Logistique et Hygiène Alimentation et Services), cette structure pourrait accueillir jusqu'à 128 élèves sur 8 divisions. L'équipe de professionnels est composée d'une directrice de SEGPA, de 4 professeurs des écoles spécialisés et de trois professeurs de lycée professionnel. Les salles de classe d'enseignement général sont situées parmi les autres classes du collège. Les ateliers ont été refaits à neuf en 2019 et sont accessibles de la cour de récréation.

Des professeurs du collège interviennent au sein de la SEGPA mais leur intervention a été réduite pour la rentrée 2020 compte-tenu de la dotation générale transmise. Ils ont en charge une partie de l'enseignement de LV1, d'EPS et de Sciences.

Un horaire de réunion de synthèse et de coordination est fixé dans la semaine sur l'emploi du temps. Les ordres du jour sont généralement prévus d'une semaine sur l'autre lors de la réunion pour permettre à chacun de préparer. Chaque élève de la structure doit être abordé en synthèse au moins une fois dans l'année. Lors de la synthèse, le professeur principal présente le parcours de l'élève, le projet actuel qui est mené avec lui, les leviers constatés ainsi que les difficultés rencontrées. L'objectif est de coordonner l'action des professionnels autour de cet élève en se fixant à l'issue du tour de table une conduite à tenir pour faire progresser l'élève. Le professeur principal suit ensuite l'évolution au cours de l'année et adapte en fonction des progrès. Il est « l'enseignant de référence d'une division de la Segpa, il définit et réajuste avec l'élève les objectifs prioritaires de son projet, inscrit dans le livret scolaire » (*cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015*).

Si besoin, le cas de l'élève est évoqué de nouveau lors d'une synthèse. La trace écrite de cette synthèse appelée Projet individualisé est disponible sur PRONOTE dans le projet d'accompagnement de l'élève. Elle est ainsi accessible pour tous afin de pouvoir accompagner l'élève en proposant des enseignements adaptés et aménagés pour le faire progresser. Lors des coordinations, les projets et le planning de la période sont actés.

Ces concertations font partie du service des professeurs des écoles et professeurs de lycée professionnel rattachés à la SEGPA mais toute personne concernée pour le cas d'un élève ou d'un projet peut y être invitée.

### 3.2 L'orientation en SEGPA

Pour la pré-orientation en 6<sup>e</sup>, la Directrice de SEGPA prend contact avec les écoles élémentaires d'où viennent les élèves pour assurer la continuité. Cette année, une demande de participation aux équipes éducatives de CM2 a été faite auprès de l'IEN de circonscription et des directions d'école.

Pour l'orientation en 6<sup>ème</sup>, chaque famille est reçue courant mai pour faire le point sur l'année de pré-orientation et indiquer sa décision. Elle dispose pour se décider de plusieurs éléments : le bilan de pré-orientation présenté par le professeur principal, les bulletins, le bilan de cycle 3, un emploi du temps d'inclusion si l'élève a été inclus et de tout autre document éclairant la situation.

### 3.3 Un fonctionnement qui vise une meilleure inclusion de la SEGPA dans le collège

Si les programmes d'enseignement de référence pour les élèves de SEGPA sont ceux du collège, des adaptations et aménagements sont nécessaires au sein de la classe et auprès de chaque élève pour valoriser chaque parcours et permettre la réussite de chacun.

Plus particulièrement en 6<sup>ème</sup> SEGPA mais sur les autres niveaux aussi, les élèves qui pourraient bénéficier d'une inclusion sur une ou plusieurs matières sont proposés en synthèse et leur projet d'inclusion est travaillé pour que les professionnels soient prévenus des adaptations et aménagements nécessaires. Les responsables légaux sont aussi associés à cette démarche. Enfin administrativement, le nécessaire est fait pour que ce parcours figure sur PRONOTE et puisse être renseigné. Il convient de prévoir des temps de bilans réguliers avec le professeur principal de l'élève pour faire le point sur l'évolution de ce projet.

Cette année, chaque élève de 6<sup>ème</sup> a bénéficié d'une inclusion de 3 heures (1heure hebdomadaire) au sein d'un atelier de la SEGPA pour une meilleure présentation de ce que l'on va attendre d'eux lors de leur scolarité collège au sein de la SEGPA.

Cette année, l'emploi du temps permettait des cours en barrette mais ils n'ont pas été exploités. Lors d'un projet d'inclusion, « on veillera à ce que, pour chaque élève de la Segpa, la classe dans laquelle il suit les cours avec les autres élèves soit la même tout au long de l'année et que tous les élèves d'une division de la Segpa ne soient pas intégrés dans une même classe, afin de faciliter l'inclusion dans le groupe et le sentiment d'appartenance » (cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015). Pour la rentrée prochaine, l'équipe pédagogique privilégie de restreindre l'équipe autour de l'élève, comme l'indique la circulaire (« équipes pédagogiques resserrées, garantes de la cohérence, de la continuité, de l'efficacité des enseignements ») afin d'adapter et de suivre plus facilement ses projets.

Sur le projet de la rentrée 2020, deux heures de co-intervention en sciences sont prévues.

Pour tout ce qui est projet et organisation, La SEGPA faisant désormais partie du collège, elle est soumise, avec l'équipe aux échéances d'organisations et de décisions du collège.

Cette dynamique de projets est soutenue par des partenaires : en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>, les élèves qui fréquentent l'atelier HAS et VDL réalisent des projets en partenariat avec le Secours Populaire de Colomiers.

Les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> réalisent des projets de cohésion de groupe en partenariat avec l'association Rebonds.

Pour des projets plus individuels, le SEGPA est aussi en partenariat avec l'atelier relais OSEE (Apprentis d'Auteuil) qui a accueilli 2 élèves sur 2 sessions différentes sur l'année 2019/2020.

### 3.4 Préparation à l'accès à une formation professionnelle

*« La scolarité en SEGPA doit permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième. »*

*Le parcours Avenir doit permettre à tous les élèves de Segpa de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter et développer le goût d'entreprendre et d'innover, au contact d'acteurs économiques et par la découverte des établissements de formation diplômante » (cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015).*

À partir de la 4<sup>ème</sup>, la démarche de projet amorcée en classe de cinquième évolue. Elle s'inscrit dans le cadre de situations empruntées à différents champs professionnels. Les élèves de la SEGPA Voltaire ont la possibilité de découvrir 3 champs professionnels : Habitat, Hygiène Alimentation et Services et Vente Distribution et Logistique. Les activités proposées aux élèves au sein des plateaux techniques de la section et de son réseau leur permettent de développer certaines des compétences auxquelles la

formation professionnelle fera appel et de faire évoluer la représentation qu'ils se font des métiers. En 4ème, ils ont sur leurs emplois du temps 6 heures consacrés à ces enseignements et 12 heures en 3ème.

En 4ème, l'objectif est de découvrir : les élèves fréquentent donc les 3 ateliers ; à partir de la 3ème, ils peuvent se fixer sur un atelier mais leur projet individuel reste la priorité et s'ils ressentent le besoin de changer, de même si l'équipe pédagogique fait le choix de ce changement dans l'intérêt de l'élève ou du service, il doit pouvoir se faire en étant accompagné.

À partir de la 4ème, les élèves se voient proposer des périodes de stages d'initiation en 4ème et d'application en 3ème. Ces stages durent 15 jours minimum pour permettre à l'élève d'en retirer des éléments constructifs pour son parcours. Ils peuvent faire jusqu'à 10 semaines de stage sur leur deux dernières années de collège.

L'organisation de ces stages fait l'objet d'une collaboration entre les professeurs intervenant en enseignement général et les professeurs de lycée professionnel pour proposer le stage, le préparer, accompagner durant et produire le bilan de ce stage.

*« En vue de l'évaluation réalisée à la suite des stages d'application effectués en classe de troisième, l'élève est conduit à exposer les démarches qu'il a effectuées pour rechercher un lieu de stage, à présenter un bref descriptif d'un poste de travail, à montrer qu'il sait se situer fonctionnellement au sein de l'entreprise.*

*L'évaluation des stages permet d'apprécier :*

- *le niveau de maîtrise, exprimé par des compétences relevant de la vie sociale et professionnelle (s'informer, analyser une situation dans sa globalité, s'impliquer dans une action, communiquer) ;*
- *la capacité de l'élève à se positionner dans son parcours de formation en prenant en compte des éléments que l'éducation à l'orientation, progressivement mis en œuvre depuis son entrée en Segpa, lui a fait découvrir »(cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015).*

### 3.5 Consolidation de la liaison entre les collèges et les lycées professionnels

En début d'année, la directrice de SEGPA fait le point avec les différents établissements dans lesquels les élèves de 3ème ont été affectés en fin d'année. Au moment de la remise des diplômes en octobre-novembre, des rendez-vous sont pris pour que les anciens élèves viennent présenter leur parcours aux élèves actuels. Les bulletins de ces élèves sont aussi demandés et transmis à l'équipe.

## 4 Les heures et projets transdisciplinaires

### 4.1 Les heures de vie de classe

Les heures de vie de classe sont au minimum de 10 par an et par classe. Ces heures sont animées par les professeurs principaux (mais éventuellement par la CPE, la Direction, personnels du pôle santé social ou un autre enseignant de la classe). Elles peuvent donner lieu à :

- Distribution de documents administratifs, points sur le fonctionnement de la classe.
- Préparation des conseils de classe et bilan après les conseils
- Préparation du parcours Avenir et notamment l'orientation post 3<sup>ème</sup>

**Les heures de vie de classe sont identifiées sur l'emploi du temps des élèves et des professeurs.** Elles sont programmées à raison d'une semaine sur deux par défaut sur une séquence d'une heure (soit 18 séances possibles). Le professeur principal informe les élèves et la vie scolaire des séances maintenues et annulées en le faisant noter sur le carnet de liaison. Les professeurs peuvent saisir les élèves qu'ils souhaitent voir lors de l'heure de vie de classe sur PRONOTE.

## 4.2 L'enseignement Moral et Civique

L'Enseignement Moral et Civique est enseigné de manière transdisciplinaire. Un programme spécifique existe sur les cycles 3 et 4.

Lors des conseils école-collège (pour le cycle 3) et des conseils pédagogiques (pour le cycle 4) : une répartition des connaissances, capacités et attitudes a été faite en fonction des niveaux et des matières. Une information sera portée à la connaissance des familles et de l'ensemble des professeurs.

L'Enseignement Moral et Civique a une continuité dans les programmes du lycée. Il participe à la mise en œuvre du parcours citoyen.

## 4.3 L'Education aux Médias et à l'Information

L'Education aux Médias et à l'Information est l'affaire de tous les professeurs. Les compétences sont détaillées dans la dernière partie des programmes du cycle 4.

Les programmes disciplinaires du cycle 4 indiquent les tâches qui peuvent être réalisées dans ce cadre.

L'E.M.I. participe à la validation des domaines du socle.

## 4.4 L'information documentaire en 6<sup>ème</sup> (Info. Doc.)

Le collège Voltaire souhaite maintenir le fonctionnement de l'information documentaire (ex I.R.D.) réalisée par la Professeur-documentaliste pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>.

**A raison de 18 heures par an les élèves sont au CDI en demi-classe pour les 4 classes de 6<sup>ème</sup> d'enseignement général** avec la Professeure-documentaliste afin comprendre le fonctionnement du CDI, d'être formés à la recherche documentaire, de développer leur esprit critique, d'acquérir une culture artistique et littéraire, de lire, d'être éduqués aux médias et à l'information, etc.

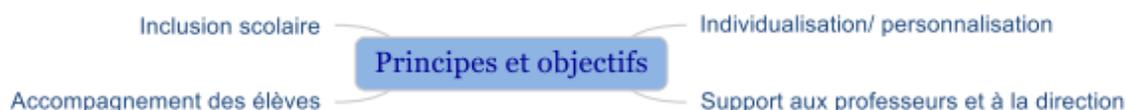
Ces heures sont placées en parallèle des heures de permanence des élèves et sont donc hors du calcul des 26 heures de cours hebdomadaires maximum. Elles feront toutefois l'objet d'un enseignement annuel obligatoire et seront donc décomptées comme des heures de cours pour la professeure documentaliste. Chaque heure d'enseignement sera donc décomptée pour deux heures. (Conformément au décret n°2014-940 du 20 août 2014)

En 6<sup>ème</sup> SEGPA, des interventions seront prévues en co-enseignement avec un professeur des écoles spécialisé lors du cours de Français.

La professeure-documentaliste prend donc en alternance une semaine sur deux la moitié de la classe au CDI pour réaliser le projet lié à l'information documentaire qui est annexé au projet documentaire de l'établissement et dont le bilan est fait annuellement dans le compte-rendu annuel du fonctionnement pédagogique.

## 4.5 Le dispositif de relais interne

Pour l'année scolaire 2020-2021, le collège Voltaire propose à titre expérimental de mettre en œuvre un dispositif de relais interne (DRI) de type Structure d'Aide à la Scolarité (SAS). L'objectif principal est de lutter contre la marginalisation scolaire et sociale (décrochage scolaire, lutte contre l'absentéisme,...). Les principes et les objectifs sont les suivants :



Deux professeurs constituent l'équipe du DRI. Six heures sont utilisées dans le cadre de l'autonomie de l'établissement. Il y aura la possibilité d'affecter quelques heures de temps de travail d'un assistant d'éducation pour l'accompagnement des projets éducatifs et pédagogiques du DRI. Un document spécifique détaillant le projet est établi afin d'en détailler le fonctionnement.

Les contenus seront les suivants :

Entretiens individuels ou collectifs, mise en place d'un PPRE en concertation avec l'équipe pédagogique, sorties scolaires spécifiques et thématiques, actions éducatives dans le cadre du DRI ou pouvant bénéficier au collège, projets pédagogiques adaptés aux élèves (concours, webradio, actions internes...), lien avec la famille, organisation du travail en classe et à la maison, les devoirs, l'outil informatique...

#### 4.6 Le ¼ heure lecture

Depuis la rentrée 2019, il est proposé aux élèves un quart d'heure lecture à tous les élèves du collège. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet national « silence on lit » issu de l'arrêté du 17 juillet 2018 concernant la modification des programmes des cycles 2, 3 et 4.

Pour l'année 2020-2021, le dispositif sera de 13h50 à 14h05 et le cours suivant S1 aura une durée de 50 minutes. La volonté est d'établir un vrai quart d'heure au lieu des 10 minutes pour l'année 2019-2020. Les cours suivants auront une durée de 55 minutes. Les professeurs qui auront en charge les élèves sur S1 auront donc une présence face élève de 65 minutes. La récréation de l'après-midi (15 minutes au lieu de 20) sera après S2 (soit après deux heures de cours). Le ¼ lecture placé en début de séance permettra après la pause méridienne de 1h30 un retour au calme et un moment d'attention pour que le cours suivant se passe dans de meilleures conditions.

Il est rappelé que ce dispositif est un projet pédagogique de l'établissement et que tous les personnels doivent mettre en œuvre le ¼ lecture. Il est proposé que les professeurs d'EPS utilisent la salle AROUET et la salle du foyer des élèves pour faire le ¼ lecture avant le cours d'EPS. On pourra aussi expérimenter le fait de le faire en extérieur si le temps le permet sur les bancs et les tables en bois. Lorsque 3 classes sont en EPS, la troisième classe pourra le faire dans le gymnase.

De nombreux livres ont été achetés pour les mettre à disposition dans toutes les salles du collège pour les élèves qui n'auraient pas apporté leur livre.

Il est évoqué la possibilité de faire une lecture à voix haute (lecture partagée) par le professeur quand les élèves sont trop nombreux à ne pas avoir de livre où que l'ambiance n'est pas propice à la réussite du dispositif. La lecture partagée est souvent appréciée par les élèves. On peut aussi envisager dans ce cadre une lecture feuilleton par exemple.

## 5 Les parcours éducatifs

Les différentes actions pédagogiques et interventions auprès des élèves participent à la mise en œuvre des différents parcours. Les élèves doivent tout au long de leur scolarité faire du lien entre enseignements, activités périscolaires et extra-scolaires. Il existe 4 parcours de l'école primaire au lycée. Ils peuvent faire l'objet du choix des élèves pour l'oral du DNB en fin de 3<sup>ème</sup>. Les élèves du collège Voltaire pourront suivre et garder des traces de leurs parcours avec l'application **FOLIOS**.



### 5.1 Information aux familles

Une inscription est faite dans le bilan périodique chaque semestre afin d'informer les familles de l'évolution des actions dans le cadre des 4 parcours éducatifs. Les professeurs mentionnent dans PRONOTE les actions dans le cadre de leurs enseignements dans leur classe et la direction se charge de saisir les actions qui sont pour l'ensemble d'un niveau ou du collège.

### 5.2 Le parcours éducatif s'inscrit dans un curriculum.

À l'école, au collège ou au lycée, **la démarche curriculaire prend appui sur les programmes et sur les différents dispositifs pédagogiques** mis en place (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, périodes de formation en milieu professionnel, etc.) Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue en outre un cadre de référence primordial pour la mise en œuvre des parcours.

La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accroissent tout au long du cheminement de l'élève**, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre à la fois de **structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours**. Cette appropriation pourra ainsi contribuer à donner au parcours sa dimension individuelle.

## 5.3 Parcours avenir

### Texte officiel :

- Arrêté du 1er juillet 2015:  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030852189&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-parcours-avenir.html>

De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.



### Travail sur 4 axes :

- La connaissance de soi
- La connaissance des parcours de formation
- La connaissance des métiers
- La mise en adéquation des résultats scolaire avec le choix d'orientation formulé par l'élève.

Actions réalisées en 2019-2020 :

Intitulé de l'action	6	5	4	3
Présentation des voies d'orientation par la PSY-EN				
Travail sur les métiers et les formations avec la PSY-EN et la professeure documentaliste en 4ème				
Quizz numérique sur l'orientation avec PSY-EN				
Intervention de l'association EVEIL sur les métiers de la propreté				
Partenariat avec le Secours Populaire				
Vente sur le marché de plein vent de Colomiers				
Réalisation de cabines pour découvrir les métiers de la construction				
Intervention des 3 armées				

Intitulé de la sortie	6	5	4	3
Café Gourmand sur le marché de Colomiers				
CAP sur les métiers des travaux publics Place du Capitole				
Présentation à l'oral du stage des 4e aux élèves de 5e				
Visite du Secours populaire (En Jacca)				
Visite CFA Muret métiers de bouche / EREA				
Visite de 2 entreprises de logistique EUROCENTRE				
Visite de l'entreprise TERREAL de Colomiers				
Visite du lycée des métiers du bâtiment Urbain Vitry Toulouse				
Visite d'un chantier sur Pibrac				
Forum des métiers de Plaisance du Touch				

	Collège + SEGPA
	Collège
	SEGPA

#### 5.4 Parcours d'éducation artistiques et culturel (PEAC)

**Textes officiels :**

- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle (JO du 7 juillet 2015)
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013)

**Ressources :**

- <https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-musicale/parcours-d-eac>
- <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html>

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Des objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours sont fixés.

Actions réalisées en 2019-2020 :

Intitulé de l'action	6	5	4	3
Autour de la BD avec le festival de Colomiers				
Histoire des arts : Antiquité				
Histoire des arts : les robinsonnades				
Projet pédagogique - OBJETRAMA avec la Fondation d'Art contemporain Espace Ecureuil Toulouse.				
Histoire des arts : Les Inaptes au travail de David Olère et Guernica de Picasso.				
Collège au cinéma				
Autour d'Harry Potter				
Projet Shakespeare - Théâtre en anglais (élèves volontaires)				
Chorale en partenariat avec le conservatoire (intervenant pour les instruments) - Élèves volontaires				
Club manga pour les élèves volontaires				

Intitulé de la sortie	6	5	4	3
Festival de la BD de Colomiers				
Collège au cinéma - 3 séances proposées				
Ailey II Odyssud				
Lobby Odyssud				
Hip Hop Odyssud				
Représentation de Roméo et Juliette				

	Collège + SEGPA
	Collège
	SEGPA

## 5.5 Parcours Educatif de Santé

### Texte officiel :

- circulaire n°2016-008 du 28/01/2016 : [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/02/cir\\_40508.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/02/cir_40508.pdf)

### Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

### Actions réalisées en 2019-2020 :

Intitulé de l'action	6	5	4	3
Intervention sur le "sommeil"				
Intervention sur l'hygiène "mains et dents"				
Prévention des risques auditifs: Exposition				
Prévention des conduites addictives Association ARPADE				
Interventions Média TIC « Prévention écrans » Santé et mobilité				
Education à la vie affective et sexuelle				
Intervention sur le "Petit déjeuner"				
Théâtre forum sur les conduites à risques				
Partenariat avec REBONDS				
Préparation / Formation au PRAP				

Intitulé de la sortie	6	5	4	3
Journée du sport scolaire				
Challenge PRAP				
concert "Peace and Love" Risques auditifs				

	Collège + SEGPA
	Collège
	SEGPA

## 5.6 Parcours citoyen

### Textes officiels :

- Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative au parcours citoyen de l'élève :  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=103533](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533)

### Ressources :

- EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

### Actions réalisées en 2019-2020 :

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Formation au PSC1				
Partenariat avec REBONDS				
Intervention sur la violence - police nationale				
Intervention sur la prévention du harcèlement scolaire				
Intervention sur la sécurité dans les transports publics : bus - conseil départemental				
Projet Séjour SKI				
Relation filles garçons avec "Mots à Maux", théâtre forum				
Intervention Cyber Harcèlement				
Projet BD sur le harcèlement				
Préparation ASSR1 - examen ASSR1				
Préparation ASSR2 - examen ASSR2				
Intervention SNCF sûreté ferroviaire				
Intervention Mémorial de la Shoah (Ateliers Hors les Murs)				
Journée de la Laïcité				
Club journal avec élèves volontaires 6èmes 5èmes				
Formation des délégués de classe				
Elections du CVC				

<b>Intitulé de la sortie</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Journée de la laïcité - Mairie de Colomiers				
Projection du film l'Odyssée de l'empathie (Droits de l'enfant) - Mairie de Colomiers				
Préparation ASSR1 collège Bellefontaine				

## 6 Les attestations et diplômes

### 6.1 Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Le DNB est validé en fonction des évaluations de compétences du socle commun et sur les 5 épreuves terminales écrites et orales :

- Epreuve 1 : **Français** (3h)
- Epreuve 2 : **Mathématiques** (2 h)
- Epreuve 3 : **Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique** (2 h)
- Epreuve 4 : **Sciences** (1h) : 2 matières tirées au sort parmi SVT, Technologie et Physique-Chimie → tirage au sort deux mois avant l'épreuve.
- Epreuve 5 : **Oral** (15 minutes) sur les EPI et/ou les parcours (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

Le Collège Voltaire met en place **deux fois par an** en 3<sup>ème</sup> un examen Blanc afin que les élèves puissent se mettre en conditions réelles d'examen.

Il est aussi proposé **un examen blanc sur l'oral d'EPI et des parcours**, afin d'évaluer les prestations orales face à un jury de professeurs en conditions réelles.

### 6.2 Le Certificat de Formation Générale (CFG)

Le Collège propose aux élèves de l'enseignement général de présenter le Certificat de Formation Générale (CFG) qui est en priorité proposé aux élèves de SEGPA. Il permet d'attester un niveau de formation par la validation du cycle 3 du socle commune de connaissance et de compétence et un oral en fin d'année de 3<sup>ème</sup> qui porte sur un dossier lié aux parcours avenir. Le collège propose aux élèves présentant des difficultés en 3<sup>ème</sup> générale de préparer cet examen. Cette année les élèves repérés ont été accompagnés par les services civiques.

La préparation peut être faite par les professeurs de SEGPA ou d'autres personnels missionnés par le chef d'établissement.

### 6.3 L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

**Pour l'ASSR 1 :** la formation au PSC1 est réalisée en classe 5<sup>ème</sup> par des professeurs volontaires et il peut être proposé une sortie scolaire dans un but formatif.

**Pour l'ASSR 2 :** Le collège met à disposition sur son site internet des ressources à consulter tout au long de l'année afin que les élèves se préparent à passer l'examen écrit en fin d'année de 3<sup>ème</sup>. Le Professeur principal se charge dans l'année de rappeler et de présenter l'espace dédié à cet effet sur l'ENT.

### 6.4 L'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Cette formation est proposée à tous les élèves de 3<sup>ème</sup>. Elle se déroule sur 9 heures (3 fois 3 heures d'intervention sur les heures de cours). Elle est réalisée par des personnels de l'établissement qui sont moniteurs PSC1 (professeurs et infirmière scolaire)

## 7 L'organisation de l'année en semestre

### 7.1 Les objectifs

L'objectif premier du découpage en semestre est de ralentir le rythme du collège (2 périodes de 18 semaines au lieu de 3 de 12 semaines)

Cette organisation permet de placer 4 moments dans l'année où l'équipe pédagogique fait le point sur les élèves au lieu de 3 auparavant.

D'un point de vue pédagogique, les enseignants qui ont une heure ou une heure et demie dans la semaine avec les élèves peuvent faire davantage d'évaluations sur la période et donc la moyenne de la matière correspond mieux au niveau d'acquisition de l'élève.

### 7.2 Le découpage de l'année

